**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 32 (1887)

Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et chronique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

un brassard rouge. Ils seront sous la surveillance immédiate des adjudants d'état-major, lesquels en dresseront une liste.

X. Industriels (cantiniers). Ils doivent être porteurs d'une autorisation des autorités cantonales compétentes, d'accord avec le commandant de la division. Ils ont à se soumettre aux ordres militaires et, en ce qui concerne l'exercice de leur profession, aux lois et règlements cantonaux ainsi qu'aux règlements communaux.

Wyl, le 3 septembre 1887.

Le commandant de la VII<sup>o</sup> division d'armée, A. Voegeli, colonel-divisionnaire.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE

Plusieurs journaux étrangers, en première ligne le *Standard*, ont annoncé que M. Rouvier, voyageant en Suisse, a fait une visite au président de la Confédération et a conféré avec lui sur l'occupation éventuelle de la Savoie neutralisée par la Suisse, en cas de guerre entre la France et l'Italie.

L'agence Havas déclare que cette nouvelle est complètement inexacte. D'autre part, de Berne notamment, on confirme ce démenti; on ajoute, avec raison, que la question de la neutralisation militaire de la Savoie rattachée à la neutralité helvétique serait parfaitement réglée entre la Suisse et la France par les traités mêmes de 1815 et 1861 sans nécessité de convention, nouvelle ou ancienne. La seule clause qui aurait pu provoquer des explications, celle relative à la retraite des garnisons ordinaires par le Valais, ne renferme en soi aucune difficulté de forme ni de fond.

Le Conseil fédéral a nommé capitaine à l'état-major général, M. Alf. Sacc, à Colombier, 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie.

M. Berney, Albert, de l'Abbaye, capitaine et instructeur d'infanterie de deuxième classe à la I<sup>re</sup> division, est nommé contrôleur des armes de la première division, en remplacement de M. Thury, démissionnaire pour raison de santé. Il y avait une 15<sup>e</sup> d'aspirants.

D'après le rapport des experts fédéraux, les dommages résultant de l'explosion du dépôt de munitions de Boulex le 28 août, sont moins considérables qu'on ne l'avait supposé. La valeur des munitions détruites est évaluée à 65,000 fr., ce qui, avec la perte du bâtiment, porte à environ 70,000 fr. la somme à supporter par la Confédération. On ignore toujours la cause de l'explosion.

Lire dans la *République française* du 11 septembre un article fort intéressant et aimable sur l'armée suisse dû à la plume de M. G.-L. Cathis, consul des Etats-Unis à Zurich.

Berne. — M. le lieutenant-colonel Peter, commissaire des guerres de la IIIº division et chef du bureau du contrôle des finances

fédérales, est décédé dimanche à l'âge de 45 ans. C'est une perte sensible pour l'armée.

**Vaud.** — Le major Gallandat, commandant du bataillon de carabiniers nº 1, a été enseveli mercredi à Rovray. Le cortège comptait une députation du Grand Conseil, deux conseillers d'Etat, MM. Viquerat et Golaz; une députation du 9º bataillon L. actuellement en service à Lausanne, composée de M. le capitaine Dubrit et de M. le 1ºr lieutenant Segesser; cinq 1ºrs lieutenants du bataillon de carabiniers nº 1, en tenue.

Le cercueil était porté par quatre sergents-majors et quatre sergents du bataillon que commandait le défunt. Les cordons étaient tenus par MM. les majors Emile Favre, d'Echallens; Besson, de

Niédens; Bourgeois, d'Orbe, et Louis Favre, de Thierrens.

MM. Viquerat, conseiller d'Etat, et Wetter, pasteur, ont parlé sur la tombe.

## France — On écrit à la République française :

« Châlons-sur-Marne, 19 août.

« Pour la première fois depuis la guerre, l'école de Saint-Cyr est venue s'installer au grand complet au camp de Châlons; jusqu'à présent nos futurs officiers allaient, tous les ans, à Fontainebleau; ils y trouvaient un polygone de dimensions restreintes et s'y exerçaient surtout au tir des pièces de siège établies sur le mail et à la batterie de la Salamandre; on sait que, dans nos forts détachés, en cas d'investissement, l'infanterie serait forcément appelée à servir les pièces, son rôle habituel ne pouvant devenir actif qu'au moment de l'assaut et pendant les dernières périodes des travaux de tranchée. Ce qui faisait défaut, à Fontainebleau, c'était l'espace nécessaire pour la mise en pratique du service en campagne; le polygone même se prête peu, par la nature du terrain et le soin que l'on paraît avoir eu d'y conserver une masse de souches, aux exercices de l'infanterie.

» De plus, le général Tramond, qui commande l'école de St-Cyr, tenait à familiariser le personnel placé sous ses ordres avec le nouveau fusil, le fusil de petit calibre et à répétition, inventé par le général Tramond et par le colonel Lebel, construit et expérimenté à l'école normale de tir, au camp de Châlons. L'école normale de tir se dédouble en commission d'expériences et commission des feux de guerre; c'est elle qui s'est occupée du fusil Lebel, de la balle d'acier, de la nouvelle poudre; elle a fait la dernière partie de ces recherches avec le concours de la commission d'expériences de Versailles. Quarante capitaines suivent, chaque année, les cours de l'école normale; on choisit parmi eux les professeurs des trois écoles régionales de la Valbonne, du camp du Ruchard et du camp de Châlons; ce sont les professeurs de ces écoles secondaires qui forment les instructeurs de tir de nos régiments d'infanterie et du génie et de nos bataillons de chasseurs à pied. Vous apercevez de suite les avantages d'une si logique et si rationnelle organisation; vous en voyez aussi le grave inconvénien: sans doute nous avons introduit l'unité dans les méthodes et la progression de l'instruction; mais le mot d'ordre part maintenant, pour l'infanterie entière, de l'école normale de tir; nul progrès ne peut être réalisé que par cette école. C'est l'inévitable conséquence d'une centralisation qui, d'ailleurs, était nécessaire et qui, somme toute, a fait beaucoup plus de

bien que de mal.

- » On parle beaucoup et surtout au camp de Châlons du nouveau fusil inventé par un capitaine d'artillerie de Bourges ; au cours de sa récente visite à Bourges, M. le général Ferron a assisté aux essais du fusil Pralon; il a été émerveillé des résultats obtenus et a tenu à traduire sa satisfaction en proposant, séance tenante, le jeune inventeur pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le fusil Pralon est-il supérieur au fusil Lebel? C'est une question que des officiers très compétents pourront, seuls, résoudre. Ce que je tiens à dire, c'est qu'on a eu tort de présenter l'école de Châlons comme une rivale dangereuse pour l'artillerie, qui jusqu'à présent exerçait le monopole du service des armes portatives; il n'y a pas de rivalité, il n'y a qu'un égal désir de bien faire. On a commencé, on poursuit activement la fabrication du fusil Lebel; la découverte du capitaine Pralon vient un peu tard, voilà tout. Au surplus, nul ne se fait illusion sur la valeur relative des perfectionnements que tous les peuples apportent à leur armement; les progrès de la science des armes nous obligeront à renouveler indéfiniment notre matériel; il nous faut une arme à répétition aujourd'hui, nul ne le conteste. Avant dix ans, les travaux des ingénieurs ou l'intervention de quelque nouveau Dreyse forceront toutes les nations à reprendre, sur de nouvelles bases, ce travail de Sisyphe.
- » En attendant, les élèves de St-Cyr sont ravis du fusil inventé par leur général et par le colonel Lebel; après avoir fait un seul exercice de tir avec le fusil Gras, les saint-cyriens ont été armés du nouveau fusil: ils s'en sont servis successivement à 200, à 400, à 600 et à 800 mètres. On a pu constater que la déviation, à ces distances, était à peu près négligeable et que le recul était très faible. Ces deux points sont acquis désormais et n'offrent pas un médiocre intérêt. Comment se comporte le fusil à des distances plus grandes? C'est ce que nous saurons demain, mais il semble, en tout état de cause, que l'arme du colonel Lebel ait fait ses preuves. Quoi que disent quelques tacticiens, le tir de l'infanterie à plus de mille mètres ne sera que très exceptionnellement employé en campagne; il nous suffit, pour le prouver, de rappeler les expériences décisives qui furent faites jadis au camp de Châlons. »
- M. Thiroux, lieutenant-colonel d'infanterie, sous-chef d'état-major du 3º corps, est nommé à l'emploi de professeur des cours d'histoire militaire, de stratégie et de tactique générale à l'école supérieure de guerre. (Le Soir.)
- L'essai de mobilisation effectué par le 17° corps d'armée, général Bréart, à Toulouse, paraît avoir fort bien réussi et non moins mérité les éloges que lui a décernés le ministre de la guerre. Nous n'avons pas cru devoir relater en détail cette opération qui n'avait rien de bien marquant au point de vue militaire proprement dit, les principales difficultés et innovations étant du ressort administratif et des chemins de fer.

Citons cependant quelques passages d'une correspondance de l'*Avenir militaire*, de Toulouse, 7 septembre :

« Après le 82° et le 126° de ligne, dit ce journal, c'est l'artillerie divisionnaire qui a commencé à s'embarquer aux quais de la gare.

» Les deux premières de ces batteries sont parties le 4 septembre (5° jour de la mobilisation), à 10 heures et 11 heures du matin; leur embarquement s'est effectué rapidement et régulièrement en présence du commandant en chef et du général de Mornac, comman-

dant l'artillerie du 17° corps.

» La première entrait en gare à Carcassonne à 2 h. 40, et son train était immédiatement aiguillé sur la voie desservant le chantier de débarquement de gauche établi à la gare de l'Estagnol. En tête de cette voie, et sur la partie correspondant aux trains qui portaient les fourgons et les voitures les plus lourdes, on avait installé huit rampes mobiles en charpente; d'autres rampes mobiles à longrines en fer étaient préparées pour le débarquement des chevaux et d'une partie des pièces et caissons. La commission de ligne du Midi se propose de profiter des nombreux débarquements qui vont s'effectuer avec ces rampes pour trancher la question des rampes en bois

et des rampes en fer.

» Les premières ont l'avantage d'être plus stables, d'offrir, pour les grosses voitures, une surface plus considérable; mais leur poids — 1,500 kilogrammes environ — oblige à les démonter lorsqu'on veut les déplacer. D'un autre côté, on a beau les disposer d'axe en axe correspondant aux longueurs moyennes des trucs, on est presque toujours obligé, en raison des dimensions essentiellement variables de ces voitures, de procéder à des mouvements individuels de wagons qui retardent sensiblement l'opération. Les rampes à longrines, qui ne pèsent que 750 kilogrammes et s'accrochent à la portière même du truc, sont, au contraire, facilement déplaçables; mais, pour les grosses voitures, elles n'offrent pas toujours une stabilité et, par suite, une sécurité suffisantes. Disons toutefois que, pour le débarquement des deux batteries qui nous occupent, les deux systèmes se sont également bien comportés; il convient donc d'attendre pour se prononcer à leur sujet.

» La première batterie n'avait pas encore évacué la gare que la seconde s'y présentait à son tour; l'intervalle entre les deux trains n'était que d'une heure dix minutes. Mais le cas était prévu et cette dernière batterie a été conduite sur la voie de garage du chantier de gauche où l'attendaient exclusivement des rampes à longrines en fer. On a dû seulement faire une coupure au train pour laisser libre la sortie de la gare, la route à suivre traversant à niveau la voie de

gauche

» Pour chacune des deux batteries, le débarquement a duré une heure et demie, alors que le service des chemins de fer avait compté sur deux à trois heures. Le matin, on avait trouvé également que les trois heures accordées pour l'embarquement étaient beaucoup plus que suffisantes; mais il vaut mieux pécher par excès que par défaut, et ce qui s'est passé ce même jour à la gare de l'Estagnol est

là pour le prouver.

» En effet, la machine qui venait chercher les voitures vides du premier train a déraillé, près d'une aiguille, par suite d'un écartement qui s'est produit dans la voie. On a pu immédiatement relever le fourgon, ce qui a permis de dégager l'aiguille et le service n'en a souffert en rien. Mais il a fallu plusieurs heures pour relever la machine, et, si le déraillement était survenu en un autre point, le mouvement du chantier de débarquement eût pu en souffrir. C'est

pour parer à ces éventualités qu'il est toujours sage et prudent d'avoir ce que l'on appelle en style de chemin de fer, des battements

largement prévus.

» En somme, la période de concentration a bien débuté. On peut dire que la commission de ligne n'a rien négligé pour la réussite. Après avoir établi les graphiques militaires et les tableaux de marche et de transport du corps d'armée, elle a étudié et préparé tous les détails d'organisation des gares d'embarquement et de débar-

quement.

» Conformément au règlement, la commission de ligne a pris, depuis le premier jour de la mobilisation, la direction de tous les transports militaires. Elle a sous ses ordres, dans chaque gare, une commission de gare, qui, sur certains points, comme à Toulouse, est à la fois commission de mobilisation, d'embarquements, de halterepas et de point de départ d'étapes. Afin de pouvoir être reconnus de loin, les membres militaires de ces commissions de gare ont au képi un bandeau blanc qui rappelle la coiffe blanche que portent les

chefs et sous-chefs de gare quand ils sont de service.

» La réquisition des chevaux a été brusquement arrêtée par un télégramme ministériel. On sait qu'en dehors de la portion mobile du corps d'armée, il existe un certain nombre d'unités comprises sous la double dénomination de fractions disponibles et de dépôts, et qui, tout en se mobilisant en même temps que le corps d'armée proprement dit, sont destinées à recevoir des affectations spéciales. Il avait été décidé que, pour rendre l'expérience aussi complète que possible, ces diverses unités, une fois leur mobilisation faite, se rendraient à la gare d'embarquement, de manière à bien prouver qu'elles étaient prêtes au jour et à l'heure dits. Mais, si les chevaux ne manquent pas pour la constitution de ces unités, il n'en est pas de même des hommes, et ce déficit tient tout simplement à ce que l'on a une classe de moins qu'en cas de mobilisation réelle, la classe de 1886 n'étant pas encore appelée sous les drapeaux, tandis que celle qu'elle remplace est libérée. C'est pour ce motif que l'on a prescrit de clore la réquisition des chevaux, et il est probable que l'on va rendre immédiatement à leurs propriétaires ceux de ces animaux qui se trouvent en excédent; ce sera toujours une économie.

» L'embarquement à Montauban de l'ambulance de la 33° division, partie à 4 h. 50 de l'après-midi, est arrivée à Villefranche-de-Lauragais à 9 h. 35 du soir. La gare de Montauban a été fort bien organisée pour l'embarquement des nombreux trains de matériel qui doivent s'y constituer. On a réuni par une passerelle les quais couverts et découverts de la gare aux marchandises, de telle sorte que l'on charge simultanément à quai plus de 30 wagons. Des rampes solidement construites avec des traverses recroisées, piquetées et recouvertes de gravier, raccordent le terre-plein des quais avec le sol de la cour et rendent aussi facile que possible l'arrivée du matériel. Trois foyers de lucigène ont été installés pour les embarquements de nuit, concurremment avec les becs de gaz ordinaires. »

Le soir du 10 septembre, un banquet de 55 couverts a eu lieu à la sous-préfecture de Castelnaudary. M. le général Ferron, ministre de la guerre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, je porte un toast au 17º corps d'armée et à son chef

vaillant et expérimenté.

» L'épreuve que vous venez de faire, mon cher général, ne laisse

pas que d'être délicate.

» Ŝans doute, nous, militaires, qui savons avec quels soins minutieux ont été rédigées les instructions de 1878 et 1879 relatives à la mobilisation (instructions fort peu modifiées depuis), avec quel zèle elles sont étudiées par les chefs militaires qui ont mission de les appliquer, nous avions de bonnes raisons pour avoir confiance; mais il faut bien le dire, notre confiance n'était partagée ni par le Parlement, ni par la nation. Il y avait un doute presque universel, et ce doute était pour nous une cause sérieuse de faiblesse.

» Tant que je serai ministre, messieurs, je ne négligerai rien, absolument rien, pour qu'aucun doute ne puisse subsister, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, au sujet de la puissance militaire de la France. J'ai donc recueilli avec empressement le projet de loi déposé

par mon prédécesseur pour faire un essai de mobilisation.

» J'ai dû toutefois le modifier, car une simple convocation des unités du corps d'armée n'eût pas été concluante et l'appel de l'armée territoriale ne nous eût rien appris, tout en causant un préjudice très grave aux intérêts économiques de la région.

» A cette convocation de l'armée territoriale, j'ai préféré l'embarquement en chemin de fer de tout le corps d'armée mobilisé à peu près dans les conditions normales, et quelques jours de manœuvres

avec de véritables unités de guerre.

- » L'essai que vous venez de faire, messieurs, nous permet ces constatations bien consolantes ; d'abord, le zèle patriotique de toutes les autorités civiles pour l'accomplissement d'un grand devoir, zèle auquel je suis heureux de rendre hommage, ensuite le dévouement de nos belles populations méridionales, si vives, si intelligentes et auxquelles on peut tout demander quand il s'agit de l'intérêt sacré de la Patrie.
- » Cet essai nous permet de constater une fois de plus l'extrême habileté de nos directeurs de chemins de fer et le zèle du personnel sous leurs ordres. Grâce à cette habileté et à ce zèle, l'expérience a été aussi probante que possible sans nuire d'une manière sensible aux intérêts commerciaux du pays.

» Je remercie M. le directeur et tout le personnel de la Compa-

gnie du Midi.

» L'expérience est concluante, malgré quelques défectuosités de détail; nous avons constaté que nos unités de première ligne seraient prêtes en temps opportun pour l'embarquement aux heures fixées par les graphiques de marche.

» Après la manœuvre à laquelle je viens d'assister, j'ai la confiance que nos officiers d'infanterie peuvent faire combattre efficace-

ment les compagnies de guerre.

- » La preuve dont le Parlement et la nation avaient besoin a été faite par vous, mon général ; le doute, cette cause de faiblesse qui nous obsédait a disparu ; à moi maintenant à corriger les imperfections signalées dans l'ensemble des opérations. Je ne faillirai pas à cette tâche.
- » Au nom de M. le président de la République, au nom du gouvernement et du pays, je vous remercie, mon cher général, et je vous prie d'accepter pour vous et de transmettre aux officiers et aux troupes sous vos ordres, l'expression de ma complète satisfaction. »